

**DA 010 – 26.03**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 28 avril 2026**

Relative à un

**CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'000'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION  
DU CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT**

Vu l'exposé de motifs ;

vu le crédit d'étude voté le 5 mars 2024 ;

vu la demande d'autorisation de construire du 11 novembre 2025 ;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 34 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'000'000.00 destiné à la démolition et la reconstruction du centre de quartier de Balexert ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 4'000'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense de CHF 4'000'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 34.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2028.

